



DÉLIBÉRATION N°2026/03/01

Compte Financier Unique 2025

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Estelle SUEUR / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI

Etaient absents : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Fabiola BASSELIN) / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Caroline LEGROS-HUMBLOT / Christine DELAFOSSE / Frédéric BÉTHENCOURT / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 17

Procurations : 2

Votants : 19

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Ville de Saint-Leu d'Esserent,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée, *(Le Maire ne participe pas à ce vote)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ Approuve le compte financier unique 2025 qui présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2024	568 653,86 €
Résultat de fonctionnement de l'AFR	101,68 €
Résultat de fonctionnement du SMIOCE	- 4 651,53 €
Recettes de fonctionnement 2025	+ 9 146 646,82 €
Dépenses de fonctionnement 2025	- 9 388 404,86 €
Affectation en investissement 2025	- 0,00 €
Excédent de fonctionnement 2025	= 322 345,97 €
Résultats d'investissement 2024	537 126,77 €
Résultat d'investissement du SMIOCE	6 687,48 €
Recettes d'investissement 2025	+ 2 738 856,11 €
Dépenses d'investissement 2025	- 2 602 479,81 €
Excédent d'investissement 2025	= 680 190,55 €

Résultat cumulé (hors restes à réaliser) 1 002 536,52 €

Restes à réaliser de fonctionnement :

- recettes : 0,00 €
- dépenses : - 129 537,05 €
Solde des restes à réaliser - 129 537,05 €

Restes à réaliser d'investissement :

- recettes : 275 332,80 €
- dépenses : - 469 098,49 €
Solde des restes à réaliser - 193 765,69 €

Résultat définitif de clôture (avec restes à réaliser) 679 233,78 €

➤ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 mars 2026

Date de la convocation le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance,


Stéphane HAUDECOEUR



Le Maire,


Frédéric BESSET